

Figures marquantes de la solidarité – 4^e rencontre François-Albert Angers. L'économique et le national

Conférence prononcée le 6 décembre 2022 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Xavier Gélinas, historien et conservateur au Musée canadien de l'histoire

Animateur : Éric Bédard, historien

Texte publié le 29 mai 2023



Portrait de François-Albert Angers, vers 1969. Photo : André Larose. Archives HEC Montréal – A054/XPH0246.

Né en 1909 et décédé en 2003, François-Albert Angers a mené sa longue carrière d'intellectuel engagé sur deux fronts : la vie économique et le développement national des Canadiens français et du Québec.

Son nom est indissociablement lié à deux institutions : l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal, où il est formé par ses mentors Édouard Montpetit et surtout Esdras Minville, avant d'y enseigner de 1937 à 1974; et la Ligue d'Action nationale, dont il est membre de 1938 à sa mort, qu'il préside de 1954 à 1986 et dont il dirige la revue de 1959 à 1968, au cœur des années d'effervescence de la Révolution tranquille.

Au sein de chacune de ces institutions, pendant plus de cinquante ans, il a œuvré, avec constance, à faire germer un esprit et une pratique de la *solidarité*. La solidarité, c'est ce qui l'a motivé pour son peuple, tant sur le plan des institutions socio-économiques que sur celui du développement national.



Ce texte sépare les deux axes – l’axe économique et l’axe national – mais nous verrons qu’ils ne sont jamais bien éloignés... En tant qu’économiste, Angers n’était pas un savant pétri de chiffres, de concepts, réfugié dans sa tour d’ivoire : il était en prise directe sur son milieu national. Et en tant que leader nationaliste, Angers n’était pas un poète ou un prophète recourant à la mystique nationale et oubliant les réalités concrètes.

Une brève biographie

Quand on aborde l’histoire du Québec au XX^e siècle sous l’angle de la question nationale, ou de la science économique, ou bien sûr quand on étudie l’École des HEC elle-même, on rencontre François-Albert Angers partout entre les années 1930 et les années 1990. Il a vécu 94 ans et a été actif très longtemps, en écrivant des milliers de pages et en prononçant des centaines d’allocutions, sans parler de sa dizaine de livres.

Pourtant, on s’aperçoit que, si on le « rencontre » souvent, on ne l’a pas souvent étudié à fond.

Ceux qui se sont penchés sur *L’Action nationale*, comme Pascale Ryan et Lucia Ferretti, ou sur les luttes pour le français, comme Pierre Godin, ont écrit des pages très justes sur lui [1]. À titre personnel, je l’ai abordé dans des travaux sur la Révolution tranquille ou sur le duplessisme; et ainsi de suite pour pratiquement tous les historiens du nationalisme ou de la pensée économique au Québec.

Tout cela donne plusieurs très bons aperçus, mais en pièces détachées. Un intellectuel de Toronto, John Grube, a publié au début des années 1980 un essai sur Angers qui appelle des compléments, des approfondissements, mais constitue quand même un premier regard d’ensemble [2].

Par bonheur, on le connaît mieux depuis la thèse de doctorat de Jean-Philippe Carlos, qui devrait paraître chez Boréal en 2023. C’est la première fois qu’on aborde Angers dans sa totalité, de manière systématique; souhaitons que cela renouvelle l’intérêt pour l’homme et pour l’œuvre [3].

Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour le connaître en profondeur? D’abord, parce que François-Albert Angers était modeste sur le plan personnel; il n’a pas voulu



écrire ses mémoires. Et il n'a pas eu droit, dans ses dernières années, à de longues entrevues bilan, à Radio-Canada par exemple. Il faut dire qu'Angers n'était ni médiatique ni photogénique. Il n'avait pas le charme et la finesse d'André Laurendeau, le charisme de René Lévesque, la faconde de Pierre Bourgault. Angers n'avait rien de moderne ou de « branché ». Il avait un style professoral, c'était un studieux, un raisonneur, un adepte du marathon plutôt que du sprint – pas un champion des cotes d'écoute!

Dates marquantes de sa vie

- 1909 (21 mai) : Naissance à Québec. Il grandit dans la région de Charlevoix. Son père, Albert, un médecin, s'établit à Tadoussac, puis à La Malbaie au début des années 1920. Sa mère : Odulie Laroche. François-Albert Angers restera attaché à Charlevoix, conservant longtemps un chalet à Saint-Aimé-des-Lacs où il passe l'été en famille. Il est enterré à La Malbaie, près de ses parents. Études secondaires au Collège des Frères du Sacré-Cœur, à Montmagny.
- 1928-1934 : Études à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal.
- 1934-1937 : Études supérieures à l'École libre des sciences politiques, à Paris. Il se lie d'amitié avec André Laurendeau qui y séjourne aussi.
- 1935 : Mariage avec Gisèle LeMyre; le couple aura cinq enfants.
- 1937-1974 : Professeur à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal. Il fondera, en 1942, le Service de recherche économique, qui deviendra en 1959 l'Institut d'économie appliquée, qu'il dirigera jusqu'en 1969.
- 1938-1948 : Secrétaire de rédaction (dans les faits, directeur) de la revue *L'Actualité économique*.
- 1938 : Premier article paru dans *L'Action nationale*. Il en publiera des centaines pendant six décennies.
- 1938-2003 : Membre de la Ligue d'Action nationale; président de 1954 à 1986.
- 1948 : Publication de l'ouvrage *Initiation à l'économie politique* – premier manuel de sciences économiques au Canada français – qui sera réédité jusqu'en 1971.
- 1953-1956 : Conseiller économique de la Commission Tremblay, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (établie par le gouvernement du Québec) ; et publication de nombreuses annexes volumineuses.
- 1959-1968 : Directeur de la revue *L'Action nationale*.
- 1969-1973 : Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.
- 1972-1980 : Président fondateur du Mouvement Québec français.
- 1980 : Remise du prix Léon-Gérin, un des Prix du Québec.

- 1979-1992 : Publication de 12 volumes des *Œuvres complètes d'Esdras Minville*, son mentor et ancien directeur des HEC. Un 13e et dernier volume posthume paraît en 2005.
- 1985 : Remise de l'Ordre national du Québec (officier).
- 2003 (14 juillet) : Décès à Montréal à 94 ans.

La vie économique

Sa conception de l'économie

Angers entre aux HEC avec l'intention de devenir comptable. Il découvre que la science économique est sa véritable vocation. Très tôt prend forme chez lui une triple conception de l'économie. Il expose ses vues dans *L'Actualité économique*, qu'il dirige de 1938 à 1948, et dans des ouvrages comme *Initiation à l'économie politique* (1948, plusieurs rééditions) ou dans de volumineuses annexes du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay, 1956).

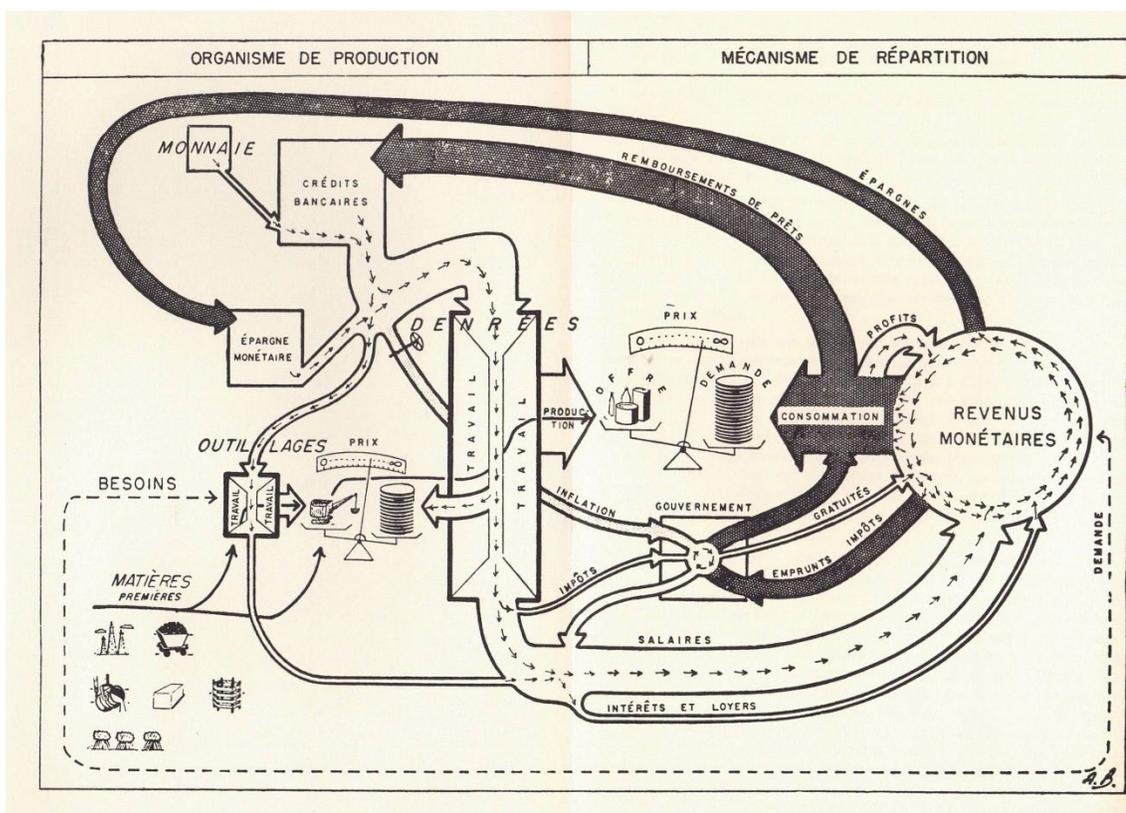
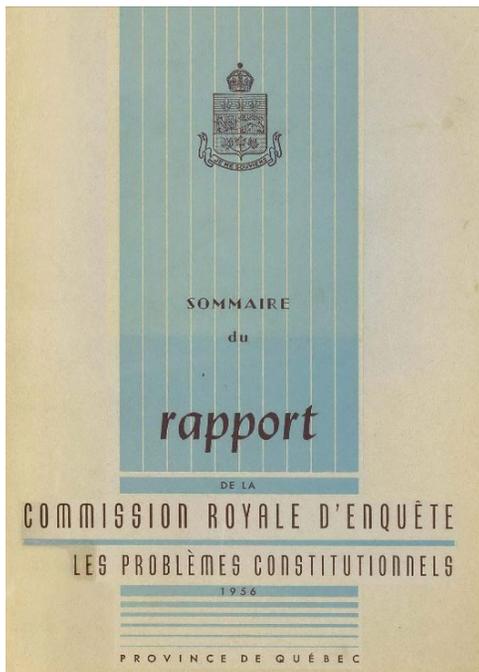


Schéma encarté dans *l'Initiation à l'économie politique* (Montréal, Fides, 1971).



Sommaire du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels [Commission Tremblay], Québec, 1956. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

L'économie doit être *rivée au réel*, être incarnée dans un temps et dans un lieu, ne pas s'égarer dans des chemins théoriques globalisants, mal assortis au vécu des sociétés et des époques. Pour Angers, ce n'est pas une question de savoir abstrait. Dans ses mots : « Fondamentalement, je conçois la science économique comme liée au milieu et conduisant à des politiques [4]. » Il refuse autant la « main invisible » d'Adam Smith que le « vent de l'histoire » des socialistes. Il faut commencer concret, petit, et ensuite, rayonner. Pour le citer : « La solidarité, pour se construire, ne procédera jamais autrement que par cercles concentriques, en partant de la base familiale et locale pour s'étendre progressivement à des communautés plus larges en fonction même de leurs plus grandes affinités [5]. »

L'économie doit aussi être *humaniste*, être conçue « pour servir la personne humaine [6] », « lui permettre d'atteindre à son plein épanouissement ». Il faut orienter les rapports matériels vers l'amélioration de la condition humaine.

Elle doit enfin être infusée de *valeurs éthiques, même spirituelles*. Angers sera un catholique convaincu toute sa vie. Il adhère à la doctrine sociale de l'Église, systématisée par Léon XIII en 1891 et actualisée par Pie XI en 1931. Cette doctrine postule que les leviers de contrôle doivent être aussi proches que possible des personnes.

Angers ne fut ni libéral – il a toujours récusé ce terme –, ni keynésien, sauf comme pis-aller.

Pour lui, « solidarité » ne rime pas avec « étatismisme ». Il s'en méfie. « Quand l'État est maître partout, le peuple n'est maître nulle part [7] », aimait-il dire. Cette méfiance est une constante chez lui. Il l'exprime dès 1935, à 26 ans, dans *L'Actualité économique* : « Le



monopole d'État n'est pas un remède; c'est passer d'un excès à l'autre. C'est dans l'initiative privée, surveillée par l'État, qu'est la solution du problème [8] ».

Et ce, même s'il convient que les Canadiens français ont l'État québécois comme outil et qu'ils ne doivent pas avoir honte de l'utiliser pour leur développement national. Trop souvent, pense-t-il, les gouvernants à Québec ont utilisé l'État comme une simple administration de taxes et de services, sans voir loin, sans voir large. En 1960, dans la transition encore incertaine entre le duplessisme et la Révolution tranquille, Angers s'exclame : « Finissons-en avec ces attitudes d'esclaves ou de vaincus. Redressons-nous enfin et prenons conscience de ce que nous sommes et de ce que nous avons [9]. » Il parle du gouvernement québécois comme d'une « arme puissante que nos pères ont organisée en un État bien à nous au prix de luttes parfois sanglantes et que nous n'utilisons guère que pour des faveurs personnelles [10] ».

Tout en soutenant, en principe, l'État québécois comme levier pour les Canadiens français, sur le plan pratique François-Albert Angers demeure réticent face aux solutions d'étatisation par crainte, entre autres, d'une déresponsabilisation citoyenne. Il voit aussi l'étatisation comme une pente glissante vers le « socialisme niveleur, incompatible avec notre conception de la liberté [11] ». Fortifions la nation avant de fortifier l'État : « Quand comprendrons-nous qu'avant de réclamer l'État fort, de mettre en œuvre l'État fort, il nous faut d'abord construire la nation forte, musclée, charpentée [12] » ? Et il signale que le recours intensif à l'étatisation demande des capitaux étrangers massifs, ce qui amène une domination différente mais tout aussi réelle.

Pour lui, il ne faut pas voir les choses de manière dogmatique, donc, mais en restant cramponné aux réalités des Canadiens français. Leur infériorité, leur domination, il les voit bien. Comment en sortir? L'important, c'est d'abord de penser et d'agir par et pour nous-mêmes. Voici deux citations, à vingt ans de distance, qui évoquent l'imbrication chez Angers du national et de l'économique.

D'abord, une de 1940 :

« Nous avons le droit de nous faire notre place au soleil par des moyens légitimes; il est même indispensable que nous y arrivions si nous voulons survivre, c'est-à-dire rester



français autrement que par un signe extérieur – la langue – vide de tout sens s’il ne s’appuie pas sur une activité culturelle française intense, impossible elle-même à réaliser sans une certaine indépendance économique [13] ».

Ensuite, une de 1960 :

« Si nous voulons maintenir une culture française en terre d’Amérique, il nous faut pouvoir nous organiser nous-mêmes pour vivre comme nous pensons, si nous ne voulons pas en venir à penser comme les capitaux et les contrôles étrangers installés sur notre territoire [14] »

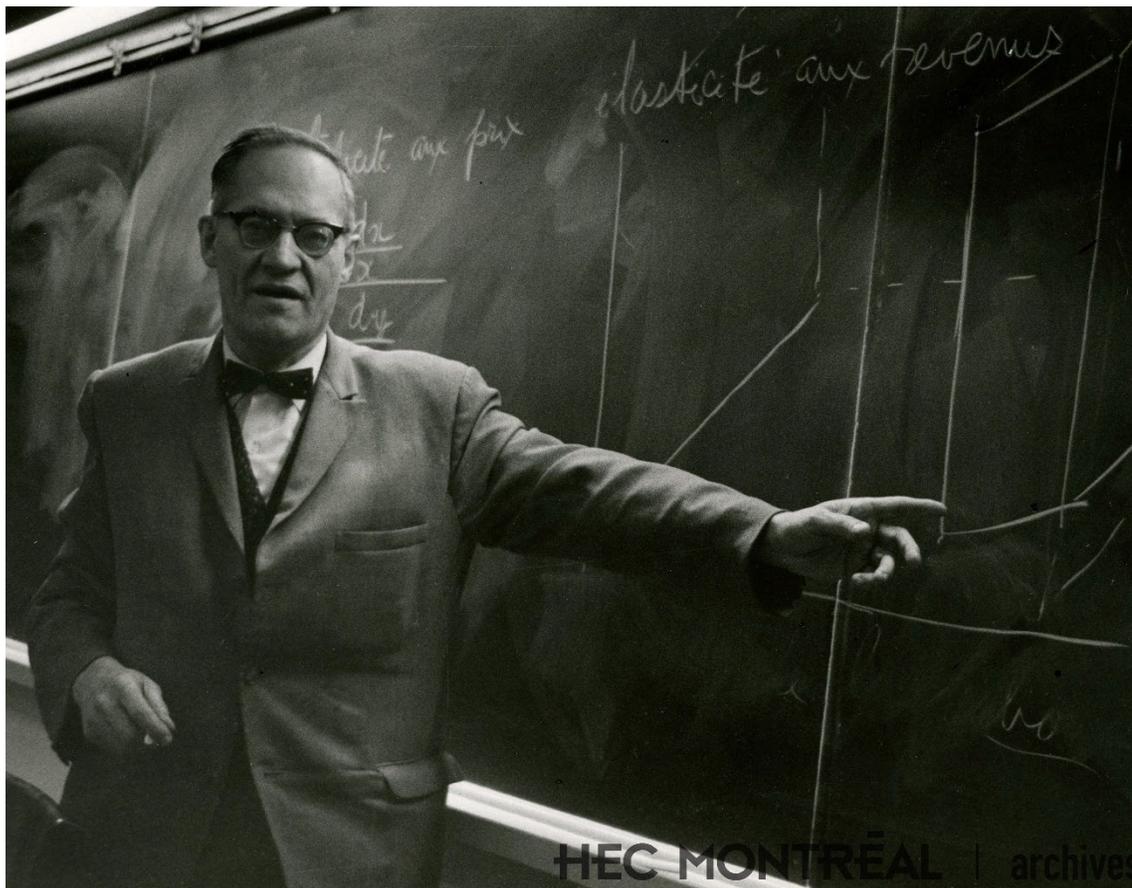
On voit un fil rouge dans sa pensée. Mais une fois posé le principe de l’interrelation entre la culture et l’économie, que faire?

Il n’écarte pas la formule de « l’achat chez nous », mais il trouve que le fardeau est trop lourd sur le volontarisme de la population – il faut davantage que cela.

Il appuie aussi, et fortement, ce qui deviendra « Québec Inc. », la formation d’une classe canadienne-française de gens d’affaires qui dépasse le niveau de la PME. C’est normal, rappelons qu’il enseigne aux HEC! Il appuie la Société générale de financement et la Caisse de dépôt, créées sous le régime Lesage, dans leur rôle de propulseurs. Mais il se méfie de l’absence de sens national qui, trop souvent, caractérise l’entreprise privée. Il met en garde aussi contre la tentation de grandir jusqu’à un certain point pour se hâter ensuite de vendre au plus offrant – c’est-à-dire aux capitalistes anglo-américains –, un phénomène récurrent chez nos entrepreneurs.

Sans rejeter totalement ces solutions-là, donc, François-Albert Angers se voue à la recherche d’une *troisième voie*. Cela se traduira, par exemple, par l’appui aux coopératives, qu’elles soient de crédit, d’alimentation ou d’énergie, et au corporatisme.

À sa manière, si on l’aborde comme un tout, l’approche d’Angers en économie n’est pas sans parallèles avec l’économie à taille humaine, l’investissement éthique, le localisme, les vertus de transparence et le commerce équitable prônés aujourd’hui par les altermondialistes.



François-Albert Angers au tableau noir, vers 1970. Archives HEC Montréal – Fonds François-Albert Angers, P027X990001_9.

Le corporatisme

C'est dans cette perspective d'une économie à la fois concrète, humaine (ou humaniste) et imbibée de valeurs spirituelles qu'Angers appuie longtemps le *corporatisme*, une doctrine aujourd'hui désuète. Il y a deux sortes de corporatisme, pour résumer : le corporatisme d'État, appliqué dans des régimes fascistes comme celui de Mussolini en Italie; et le corporatisme d'association – celui qu'Angers favorisait – qui est une association libre.

Pour Angers, le corporatisme est une manière de réunir chaque intervenant et de les faire travailler en harmonie plutôt qu'en concurrence. Le corporatisme d'association n'a jamais été appliqué à grande échelle. On peut le définir ainsi : c'est la structuration des secteurs socio-économiques par leurs différents agents eux-mêmes, qui doivent trouver, parmi eux,



au-delà des divergences, des solutions communes; avec l'État qui chapeauterait cela mais en intervenant seulement en cas de blocage. Imaginons le cas de l'alimentation : dans le corporatisme d'association, tel que soutenu par Angers, on aurait les patrons des épicerie; des représentants des consommateurs; des représentants des camionneurs, des abattoirs, des entrepôts; des représentants des agriculteurs; des syndicats; et ainsi de suite, qui s'arrangeraient *ensemble* pour régir l'alimentation.

Ce type de corporatisme était recommandé par les encycliques des papes. Dans la pensée catholique des années 1920, 1930, 1940, c'était un régime socio-économique qui favorisait l'entente et la recherche de solutions bénéfiques à chaque partenaire. Mais entre la formulation et la mise en œuvre, les réticences ont abondé. Dans les pays autoritaires ou fascistes, parce qu'il aurait donné trop de latitude au secteur privé. Dans les pays capitalistes « purs », parce qu'il aurait avantagé les syndicats et bridé la libre entreprise. Et dans les pays démocratiques en général, parce qu'il aurait usurpé la place de l'État et des députés. De toute façon, ce projet ou cette utopie a connu sa mort, concrètement parlant, avec l'enterrement du fascisme après la Seconde Guerre mondiale – même si le corporatisme imposé chez les fascistes était dirigiste, et non libre comme celui prôné par les catholiques sociaux.

Angers a quand même continué à prôner cette idée de temps à autre avant d'abandonner, voyant que l'Église elle-même détournait le regard. Mais on peut noter que lui et ses alliés pro-corporatisme n'ont pas semé totalement en vain. Le Québec récent a montré plusieurs signes de ce qu'on peut appeler du corporatisme avec « c » minuscule. Dans le vocabulaire actuel, c'est la « concertation », qui fait partie du fameux « modèle québécois ». Pensons par exemple aux sommets socio-économiques convoqués par le Parti québécois, comme celui de Pointe-au-Pic en 1977, des sommets remis à la mode avec Lucien Bouchard à la fin des années 1990 (on se rappelle celui du « déficit zéro » et celui qui a préparé les CPE et l'équité salariale), ou encore les États généraux sur l'éducation en 1995-1996. Il y a aussi, encore aujourd'hui, les comités paritaires, permanents, dans divers secteurs : services automobiles, construction, etc. qui regroupent le patronat et les syndicats. On est loin du modèle complet rêvé par Angers, mais l'esprit est le même : la rencontre de tous les intervenants d'un secteur autour d'une table, avec l'État agissant comme facilitateur, mais



en espérant que les acteurs eux-mêmes trouvent ensemble des solutions. Un « corporatisme allégé » si on veut.

Le coopératisme

Angers a aussi appuyé le coopératisme, par des écrits et des gestes. Pour lui, le système coopératif est tout indiqué pour une petite nation économiquement dominée comme le Canada français ou le Québec. Dans ses mots, c'est la voie « la plus puissante et la plus sûre », c'est « la pierre angulaire de notre libération économique nationale [15] ». Et c'est un juste milieu entre l'individuel et le collectif.

En effet, le coopératisme regroupe le meilleur du sentiment collectif, ou communautaire, de mise en commun des talents et des moyens – c'est une « école de solidarité économique [16] » pour mieux utiliser notre pouvoir d'achat, notre « bas de laine ». Il est démocratique par excellence. Et il permet en même temps une grande marge de manœuvre, une liberté d'entreprise, un sens de l'initiative, des valeurs qu'on associe au libéralisme économique, mais sans les effets pervers de l'individualisme.

Bref, pour le citer en 1960, la formule coopérative « serait pour nous [...] la formule tout en or pour réaliser notre libération économique dans un temps record, presque sans bruit et sans avoir à heurter de front les puissances politiques et financières [17] ».

Il aurait même préféré, en 1962, au lieu de l'étatisation complète de l'hydro-électricité, que l'État favorise plutôt une « coopératisation » à la grandeur du Québec, comme cela avait été commencé dans plusieurs régions, quitte à ce que l'État appuie financièrement ces efforts. Pour Angers, la nationalisation coûtera une fortune et enchaînera le gouvernement du Québec à la finance étrangère. Dans une phrase-choc, il s'emporte contre « l'hydre monstrueuse de l'État omnipotent, annihilateur [18] » ! On sait qu'Angers n'a pas été entendu là-dessus... même et d'abord par ses amis, car cela faisait trente ans que les nationalistes canadiens-français réclamaient la nationalisation de l'électricité. Qu'à cela ne tienne : Angers avait ses principes et, dans son esprit, c'était une fausse libération que de s'en remettre à l'État pour cela.



La vie nationale

Sa conception de la nation

François-Albert Angers a une conception traditionnelle de la nation. Pour lui, la nation dont on parle, c'est la nation canadienne-française, au sens culturel. Il continue très longtemps à utiliser l'adjectif « canadien-français », il regrette même qu'on n'écrive pas le nom « Canadien-Français » avec deux majuscules, et parfois il se hasarde à parler, à la manière du général de Gaulle, des « Français-Québécois [19] ». Il n'adhère pas à la conception dite territoriale ou civique en vogue depuis les années 1960. Angers reste fidèle à la vision de Lionel Groulx et de tous les nationalistes canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960, au moins.

Sa pensée nationale se cristallise en 1967. On peut citer trois brèves phrases de son discours d'ouverture des États généraux du Canada français :

- « Les Canadiens-Français constituent une nation. »
- « Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation. »
- « La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre [20]. »

Comme on le voit, Angers ne rejette pas la notion de *territoire*. Il observe que le Québec est l'endroit où vivent la vaste majorité des Canadiens français, et qu'il contient, depuis 1867, même imparfaitement, les germes d'un État national. C'est le seul pouvoir politique que les Canadiens français possèdent; c'est au Québec que se jouera principalement leur avenir. Les Canadiens français des autres provinces restent, pour lui, des compatriotes, mais au nom du réalisme politique ce ne sont pas eux qui contribueront à orienter l'avenir politique de la nation. Et la présence d'anglophones et d'allophones au Québec ne déconsidère pas le Québec comme foyer national. Il prend l'exemple de la France pour balayer les objections : « La France a-t-elle cessé d'être l'État national des Français parce



qu'il y a des Français hors de France, ou parce que vit en France une minorité italienne ou polonaise? Soyons au moins sérieux! [21] »

Quand François-Albert Angers parle de nation canadienne-française au sens historique ou culturel, il insiste bien : il ne s'agit pas d'une prison ethnique. On peut y entrer, on peut en sortir aussi.

Il n'est donc pas question de restreindre la nation aux descendants des Filles du Roy et de verrouiller la porte... D'une part, Angers constate que plusieurs Canadiens français, au Québec et ailleurs, sont sortis de la nation par assimilation linguistique. C'est une chose. D'autre part, il voit que plusieurs nouveaux venus se sont agglomérés. La nation comprend pour lui les « Canadiens français de nationalité avec tout ce que cela comporte d'intégration d'Anglais, d'immigrants, d'Amérindiens [22]. » Il s'en réjouit et voudrait que ce nombre augmente, car ça ne fait qu'enrichir la nation. Il l'écrit clairement pour faire taire les détracteurs : « N'y a-t-il pas déjà au Québec tous les Harvey, les Murray, les Warren, les McNicoll, les Blackburn, les Fraser, les Allen, etc., pour régler ce débat [23] ? »

Donc, on peut entrer ou sortir de cette nation. Et oui, elle s'incarne et se structure surtout sur le territoire québécois, mais Angers refuse de parler de « nation québécoise », y voyant un terme ambigu. Il déplore le fait qu'à partir des années 1960, avec le souci de se montrer plus ouvert, plus accueillant, on ait tout confondu. Il estime le virage « civique » asséchant, naïf et amnésique. Ne risque-t-on pas de faire disparaître quatre siècles d'histoire commune, de succès et d'échecs, vécus *ensemble*? Il craint cela dans le nouveau type de nationalisme prôné par les élites du Parti québécois ou par des indépendantistes penchant vers la gauche. Pourquoi faire table rase? Angers appuie plusieurs évolutions, vers l'indépendance par exemple, vers l'unilinguisme, à condition qu'elles s'inscrivent en continuité, dans le respect du peuple et de ses valeurs – religieuses, éducatives ou autres. Par exemple, à l'époque de la Commission Parent, il défend l'école confessionnelle et il craint le glissement vers la déchristianisation, qu'il perçoit comme une perte morale et comme l'abandon d'un élément vital de l'identité nationale.

Angers dénonce les indépendantistes qui se fondent sur « la répudiation des valeurs que véhiculait notre histoire nationale » et qui prônent « un nouveau nationalisme proprement



québécois, qui n'aurait rien de commun avec l'ancien, dont on voulait totalement se dissocier [24] ». Pour Angers, la lutte nationale consiste à renverser la Conquête de 1760 et libérer un peuple de son assujettissement. Or, ce n'est pas « le Québec » ou « les résidents du Québec » qui ont été conquis et dominés : ce sont les Canadiens français. C'est d'abord pour eux que la lutte doit se faire.

Sa réticence face au nouveau terme « Québécois » et au concept de « nation québécoise » nous rappelle Fernand Dumont, le grand sociologue qui, dans les années 1990, émettait des doutes analogues en notant que plusieurs individus, enracinés au Québec depuis des générations, ne se sentaient pas pour autant appartenir à la nation, et ne désiraient pas s'y intégrer. Disons qu'Angers a posé à voix haute des questionnements ou des doutes qui continuent de hanter nos débats.

Cette conception de la nation a conduit Angers à une opinion qui nous paraît radicale, et qui a été jugée ainsi par ses contemporains, mais qui, pour lui, était logique : au référendum de 1980 sur la souveraineté-association, il aurait voulu restreindre le vote aux Canadiens français. Agir autrement, disait-il, donner le droit de vote à tous les individus vivant au Québec, ce serait « une vision faussement démocratique [25] ». Il comprenait, bien sûr, que le vote ne se fasse que sur le territoire du Québec, pour des raisons politiques, juridiques, constitutionnelles. Mais il refusait d'accepter que tout un chacun s'exprime pour un choix concernant le destin de la nation canadienne-française. Il proposait un parallèle avec les Inuits : « Ferions-nous voter tout le Québec s'il s'agissait de savoir si les Inuits veulent s'autodéterminer [26] ? » Pour lui, le même raisonnement s'appliquait quand il s'agissait, fondamentalement, de l'autodétermination des Canadiens français.

Donc, une conception classique, culturelle, traditionnelle de la nation, chez lui. Mais sur le plan concret, on verra que François-Albert Angers appuie deux éléments clés qui seront promus aussi par les nationalistes « modernes » à partir des années 1960 : la souveraineté du Québec et l'unilinguisme français.

Le nœud constitutionnel (a) : la centralisation

Angers s'engage dans le combat national dès son premier texte dans *L'Action nationale*, en 1938, qui dénonce le Crédit social comme une fausse panacée. Pendant six décennies, il



égrène des centaines d'articles. Dans les pages de *L'Action nationale* et ailleurs, Angers devient un intellectuel public qui embrasse tous les aspects de la vie nationale canadienne-française.

Son premier combat majeur : la Seconde Guerre et ses modalités. Il s'oppose non seulement à la conscription, mais aussi à la participation, préférant, selon un pacifisme raisonné qui ne le quittera pas, suivre l'exemple de la Suisse ou de la Suède plutôt que prendre parti dans un combat de titans dont rien de bon ne saurait sortir.

Sitôt la Guerre terminée, il reprend le bâton de pèlerin en fustigeant la centralisation fédérale, qu'il voit à l'œuvre depuis le retour au pouvoir de Mackenzie King en 1935, les conclusions de la commission Rowell-Sirois et l'essor d'une classe de mandarins ottaviens épris d'affirmation *Canadian*, de modernisation gouvernementale, deancements de programmes sociaux comme les allocations familiales – il renvoie les chèques que sa famille reçoit, même s'il a cinq enfants!

Il s'oppose à la centralisation autant par répugnance de principe pour le « Grand État » (selon le mot de Charles De Koninck) qu'en raison de la condition particulière des francophones dominés par un autre peuple. Angers refuse que les Canadiens français soient dirigés, formés, par une mentalité anglo-protestante. Il voit la centralisation comme une pieuvre qui se déploie dans l'administration publique, la fiscalité (il applaudit la création d'un impôt provincial sur le revenu en 1954), le pouvoir judiciaire (avec l'abolition des recours au Conseil privé de Londres, c'est la Cour suprême, de nomination fédérale, qui décide des destinées du Québec), l'éducation et la culture (pensons aux recommandations de la commission Massey-Lévesque sur le financement fédéral des universités qui le font bondir).

Durant les années 1950, l'autonomisme trouve en lui son défenseur le plus constant. François-Albert Angers est plus combatif que son allié le père Richard Arès, moins sentimental que le chanoine Groulx, et il n'est pas entaché par la partisanerie pro-Duplessis d'un Robert Rumilly. Il mène une lutte défensive, acharnée, pour faire respecter la constitution de 1867 et notamment l'autonomie du Québec dans le cadre confédératif.



Le nœud constitutionnel (b) : de l'autonomie à l'indépendance

Vers la fin des années 1950, Angers, tout en restant vigilant face à la centralisation, commence à se mettre en mode offensif. Il en vient lentement à la promotion de l'indépendance.

Il a toujours été nationaliste mais, pendant longtemps, il a été plutôt de l'école d'Henri Bourassa, prônant une égalité linguistique et scolaire des Canadiens français et des Canadiens anglais d'un océan à l'autre. Il a expliqué que dans sa jeunesse, à Charlevoix, l'abbé Groulx était peu connu; c'est Henri Bourassa qu'on voyait comme le grand inspirateur national. Par la suite, installé à Montréal pour ses études, il raconte s'y être totalement consacré et ne pas avoir prêté beaucoup d'attention à Groulx et aux idées groulxistes, davantage axées sur le Québec, dans les années 1920 et 1930. Même après son entrée dans la Ligue d'Action nationale, il a gardé une réserve face aux idées groulxistes. Il craint d'être étiqueté à une « chapelle », et il n'est pas à l'aise avec ce qu'il voit comme le « séparatisme » de Groulx. Il s'est confié là-dessus quarante ans après : « Songeant avant tout, à ce moment-là, à ma carrière d'économiste et à ses exigences, je n'étais donc pas dans l'état d'ardeur du croisé patriote, qui était typique des jeunes de l'entourage idéologique de l'abbé Groulx [27]. »

Mais peu à peu, « par degrés [28] », c'est devenu une évidence : Groulx a raison. La vraie solution au drame canadien-français passera primordialement par le Québec.

Angers voit la montée inexorable de la centralisation à Ottawa, et les efforts réels, mais partiels et peu dynamiques, du gouvernement Duplessis pour l'enrayer. Il constate l'écart de richesse presque structurel entre le Québec et l'ensemble canadien. Il voit aussi, ailleurs dans le monde, la décolonisation et le réveil des peuples, encouragés par les Nations Unies. Les données du recensement fédéral, chaque décennie, montrent un déclin des parlant-français hors Québec. Enfin, il observe aussi un réveil de l'indépendantisme au Québec, autant chez des gens de droite comme l'Alliance laurentienne que chez des gens de gauche comme le Rassemblement pour l'indépendance nationale de Pierre Bourgault ou les socialistes de la revue *Parti pris*. Cette fièvre indépendantiste monte en flèche dans les années 1960.



Allocution de François-Albert Angers lors du 100^e anniversaire de la naissance de Lionel Groulx, le 21 janvier 1978. Archives HEC Montréal – Fonds François-Albert Angers, P027X990001_9.

Angers ne se convertit pas tout de suite. Il envisage d'abord une formule mitoyenne, les États associés, qui ressemble à ce que René Lévesque appellera la souveraineté-association. En 1964, il réfléchit à voix haute : « Il nous faut donc envisager un langage nouveau et des solutions nouvelles pour des temps nouveaux [29] ! » À la fin des années 1960, il fait le saut et devient un indépendantiste résolu. Dans ses mots : « Le Québec est acculé à l'indépendance [30]. » Comme l'a résumé Bernard Landry à sa mort, « [i]l avait compris que le Québec ne pourrait pas aller au bout de son potentiel sans l'indépendance [31] ».

C'est important, sur le plan sociologique, parce que son ralliement entraîne la mouvance nationaliste traditionnelle, celle des Sociétés Saint-Jean-Baptiste et des ex-membres de l'Ordre de Jacques-Cartier – c'est l'aile droite de la coalition indépendantiste née vers la fin de la Révolution tranquille.



Jusqu'à sa mort, il ne déviera pas et fera tout pour que les indépendantistes soient aussi coalisés que possible, au-delà de leurs divergences sur le reste; ce qui ne l'empêche pas, sur le fond des principes, de critiquer le Parti québécois à l'occasion. Les échecs référendaires de 1980 et de 1995 l'attristent sans l'abattre. Il enjoint le Parti québécois et les leaders souverainistes de garder le cap, de ne pas mettre d'eau dans leur vin. Dans les années d'effervescence comme dans les années de déprime, Angers continuera de mousser la cause de l'indépendance du Québec.

La langue française

La défense du français constitue un autre axe auquel François-Albert Angers a consacré une énergie infatigable. Il s'est érigé contre l'intolérance et l'esprit de supériorité, de domination, d'un trop grand nombre d'Anglo-Canadiens à l'égard des minorités françaises hors Québec, mais aussi au Québec même. Il a aussi enguirlandé ses compatriotes pour leur lâcheté, leur manque de fierté linguistique, leur esprit de compromis à sens unique.

Dans les années 1950, il mène un combat vaillant, mais perdu, pour que le nouvel hôtel construit par le Canadien national, près de la gare centrale de Montréal, porte le nom de « Château Maisonneuve » plutôt que « Queen Élizabeth ». C'est un symbole, sans doute, mais un symbole important : un visage français, à Montréal, aux yeux du monde et d'abord aux yeux de son propre peuple.

Il renouvelle son activisme linguistique dans les années 1960 quand la question scolaire devient inquiétante pour l'avenir du français, notamment à Montréal avec les vagues d'immigrants qui s'établissent après la Guerre et qui choisissent fortement l'école anglaise. Dans une telle situation, il croit que le droit des parents est supplanté par le droit et le devoir supérieurs de la nation canadienne-française de se préserver. Et qu'ici, l'État doit intervenir à fond : « Voilà un domaine où l'État a des droits au nom de la protection de l'intégrité nationale : décréter la langue qui prévaudra dans les écoles [32]. » Angers est d'accord pour que les vrais anglophones aient droit à des écoles de langue anglaise, ce qui dépasse déjà les exigences strictes de la Constitution qui, rappelle-t-il, protège les religions et non les langues; mais pour lui, pas question d'étendre cela aux allophones. Autrement, on se dirige à vive allure vers la minorisation, craint-il. Il n'est pas tout seul, en cette fin de



Le président du Conseil central de la CSN, M. Michel Chartrand, en compagnie du « camarade » François-Albert Angers, le 25 octobre 1969 [débat sur Loi 63 sur langue française]. Photo : Paul-Henri Talbot. BANQ Vieux-Montréal, fonds *La Presse*, P833, S2, D50.

décennie, à durcir ses positions linguistiques. Chez les Québécois francophones de toutes tendances, le vieux désir de survivance s'allie à une énergie plus récente qui identifie les Canadiens français à un peuple colonisé, victime de l'impérialisme.

Ces deux courants – nationaliste traditionnel et indépendantiste décolonial – convergent vers 1969 lors du dépôt de la Loi 63, déposée par le gouvernement de l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand. La loi garantit le libre choix linguistique à l'école; elle ne fait rien pour endiguer l'assimilation des Néo-Québécois à la langue anglaise. Elle suscite l'indignation des nationalistes, tant chez les « anciens » représentés par Angers – 60 ans, allure et voix professorales,

lunettes épaisses, veston sobre et nœud papillon – que chez les jeunes indépendantistes de gauche, voire d'extrême-gauche. Rien ne témoigne plus de la volonté concrète d'Angers de rassembler les nationalistes, dans toutes leurs déclinaisons, que son organisation de la manifestation contre le « Bill 63 » le 31 octobre 1969. Quelque 30 000 personnes, dont des délégations entières d'étudiants ayant déclaré la grève et affrété des autobus, protestent devant l'Assemblée nationale. Angers partage le podium avec des champions de la gauche comme Michel Chartrand, le syndicaliste fort en gueule, Pierre Bourgault, l'indépendantiste de choc, ou encore les chanteuses engagées Louise Forestier et Pauline Julien. Tous unis pour le français! Plus tard, de 1972 à 1980, à la tête du Mouvement Québec français, il fédère les partisans du français comme seule langue officielle.

L'obstination d'Angers sera récompensée, en 1977, par l'adoption de la Charte de la langue française, la Loi 101. Il écrira avec émotion qu'elle marque « le plus grand moment de notre histoire depuis [...] la fondation de Québec, en 1608 [33] ». « Après 217 ans d'occupation, d'asservissement et d'infériorisation du fait français québécois, le peuple québécois a



réussi à reconquérir le contrôle de son identité culturelle [34] ». Pour lui, la loi est louable dans ses dispositions, mais d'abord par son esprit : elle signifie la fin de l'esprit de soumission, de la crainte de brimer les anglophones, une crainte à ses yeux toujours sous-jacente chez René Lévesque, par exemple, mais dont Camille Laurin, dont il fait l'éloge, est exempt.

La solidarité au quotidien

Je voudrais dire un mot sur l'esprit « solidaire » de François-Albert Angers, non pas sur le plan économique ou sur celui du nationalisme, mais d'une manière bien concrète, dans sa vie quotidienne. Angers ne faisait pas partie de ces penseurs prêchant la solidarité... sans la mettre en pratique. On sent chez lui un désir de toujours rester en phase avec ses compatriotes. Cela se voit, par exemple dans sa correspondance. Quand j'ai eu l'occasion de passer en revue ses lettres, en 1995, sur microfilm – c'était une autre époque! – j'ai été frappé du grand nombre de celles émanant de monsieur et madame tout le monde, qui le félicitaient ou le critiquaient sur tel ou tel point, après l'avoir lu ou l'avoir entendu à la radio ou à la télévision. Eh bien, infailliblement, Angers leur répondait courtoisement, parfois en détail. Cela devait lui dérober un temps précieux, mais c'était là sa conception du devoir national qu'il mettait en action.

Il était aussi extrêmement disponible auprès des jeunes, des étudiants. Là aussi, on pourrait consulter des dizaines de lettres d'étudiants demandant des orientations sur tel ou tel point, et chaque fois Angers, comme un gentleman, prenait le temps d'engager un dialogue. Même dans les années 1960, par exemple, où plusieurs jeunes étaient de tendance bien peu traditionaliste et lui faisaient des reproches [35]...

Dernière œuvre de solidarité : les Œuvres complètes d'Esdras Minville

On pourrait donner un dernier exemple de solidarité en action chez Angers. Une solidarité dans le temps, transgénérationnelle. Chez lui, la solidarité, c'était aussi la fidélité, la gratitude, le sens de la transmission.



François-Albert Angers, Pierre Marc Johnson, Camille Laurin et une personne non identifiée. Photo : Jean Goupil, 10 février 1981. BANQ, Vieux-Montréal, fonds *La Presse*, P833, S2, D50.

Aux HEC, il se voyait comme l'héritier d'une tradition qu'il veillait à poursuivre. Il se donnait à ses étudiants, qui en retour lui manifestaient de l'attachement et souvent de l'admiration. En 35 ans d'enseignement, il a fait école; un Pierre Harvey, par exemple, qui a dirigé les HEC dans les années 1980, a marché dans son sillage. Son disciple le plus connu? Nul autre que Jacques Parizeau, qui fut son admirateur toute sa vie, même s'il a pris ses distances sur certains aspects proprement économiques et sur les fondations spirituelles, catholiques de sa pensée [36]. Au moment de son décès en 2003, il a publié un hommage ému, intitulé tout simplement : « François-Albert Angers, mon patron [37] ».

Mais autant François-Albert Angers a moissonné auprès des jeunes, autant il n'a jamais oublié ce qu'il devait à ses mentors, Édouard Montpetit et surtout Esdras Minville. Il s'est fait un devoir de leur rendre hommage et de faire perdurer leur œuvre.



Plaçons-nous à l'aube des années 1980, Angers atteint les 70 ans. Il est à la retraite formelle des Hautes Études commerciales depuis 1974. Sa vie intellectuelle et militante a été féconde, et même éreintante. Il a atteint l'âge où l'on mérite de se reposer. Ou alors, il pourrait rédiger ses souvenirs pour laisser une empreinte dans la postérité. Mais non! Pas question, pour François-Albert Angers, de demeurer inactif ni de se pencher sur lui-même.

Il se lance dans la publication des *Œuvres complètes* d'Esdras Minville (1896-1975), qui fut directeur des HEC de 1938 à 1962. Douze forts volumes paraîtront de 1979 à 1992, et un treizième à titre posthume en 2005. Angers va à son bureau des Hautes Études jusqu'en 1996 – à 87 ans, tout de même – pour poursuivre cette tâche.

Dans ce vaste chantier, Angers agit à la fois pour le passé et pour l'avenir : solidarité avec son maître à penser, solidarité avec les générations à venir dont il souhaiterait qu'elles connaissent l'œuvre de son prédécesseur.

Conclusion – Bilan

Comment définir François-Albert Angers en quelques mots, comment résumer une vie de 94 ans, une vie hyperactive sur le plan intellectuel? Plusieurs binômes peuvent être retenus.

Dans un dossier sur Angers publié en 1996, *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle* donnaient comme sous-titre : « L'économiste et le combattant [38] ». Dans la même veine, Lucia Ferretti opte pour « l'universitaire » et « le militant [39] ». Et Jean-Marc Léger, qui l'a connu pendant 50 ans, disait qu'Angers avait été « un clerc dans le siècle [40] », c'est-à-dire un savant pleinement engagé dans les événements de son temps. Et c'est bien ce qu'il fut : tantôt davantage économiste (mais avec un esprit de combat ou d'action); et tantôt un combattant (mais avec un esprit rationnel, basé sur des arguments et des faits).

Pour sa part, Jean-Philippe Carlos, dans sa thèse, parle d'Angers comme d'un « rebelle traditionaliste ». Là aussi, ce sont deux termes à retenir. Traditionaliste, certainement, pour sa fidélité à la vieille conception de la nation canadienne-française de tradition catholique, malgré le tsunami de la Révolution tranquille. Rebelle aussi, par rapport à une conception libérale, nord-américaine, affairiste, de l'économie, ou, à l'opposé du spectre, par rapport à l'étatisme quand le Québec s'enflammait pour l'État-providence ou les



nationalisations. Rebelle enfin pour sa fidélité aux notions de corporatisme et de coopératisme alors que ces projets étaient boudés par la gauche ou par la droite. Mais c'est peut-être Jacques Parizeau, son fidèle étudiant, qui propose le meilleur binôme :

« Je ne comprenais pas qu'Angers puisse être à la fois un être de raison et un homme engagé, parfois jusqu'à la passion. J'y voyais un extraordinaire contraste. Il m'a fallu du temps avant de comprendre qu'il s'agissait au contraire d'une importante conjonction de la pensée et de l'action et que seules ces conjonctions préparent et permettent le progrès social et politique [41]. »



Notes

- [1] Voir Pascale Ryan, *Penser la nation. La Ligue d'action nationale 1917-1960*, Montréal, Leméac, 2006, 324 p.; Lucia Ferretti, *L'Action nationale. Le long combat pour le Québec*, Montréal, Del Busso éditeur, 2019, 314 p. Pierre Godin, *La poudrière linguistique. La Révolution tranquille 1967-1970*, Montréal, Boréal, 1990, 372 p.
- [2] John Grube, *Bâtitteur de pays. Étude sur le nationalisme au Québec. La pensée de François-Albert Angers*, Montréal, éditions de L'Action nationale, 1981, 256 p.
- [3] Jean-Philippe Carlos, *Le rebelle traditionaliste : une biographie intellectuelle de François-Albert Angers (1909-2003)*, thèse de doctorat (histoire), Université de Sherbrooke, 2020, ix-490 p.
- [4] Cité par Les Prix du Québec, « François-Albert Angers, récipiendaire », <https://prixduquebec.gouv.qc.ca/recipiendaires/francois-albert-angers>. Cette citation date de 1980 ou avant mais sa source n'est pas indiquée.
- [5] François-Albert Angers, *Vers la libération économique*, p. 48.
- [6] François-Albert Angers, « Pour servir la personne humaine », *L'Action nationale*, vol. XXIV, n° 2 (octobre 1944), p. 81.
- [7] François-Albert Angers, « Hauteur et mauvaise foi envers nous de "L'État c'est nous!" », *L'Action nationale*, vol. LV, n° 3 (novembre 1965), p. 331.
- [8] François-Albert Angers, *L'Actualité économique*, août-septembre 1935, cité par Robert Rumilly, *Histoire de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal*, Montréal, Beauchemin, 1966, p. 126.
- [9] François-Albert Angers, « Vers la libération économique », dans Conseil d'expansion économique, *Prise de conscience économique*, Montréal, 1960, p. 51.
- [10] *Ibid.*
- [11] *Ibid.*, p. 21.
- [12] Le directeur [François-Albert Angers], « Éditorial. Coup bas au Canada français! », *L'Action nationale*, vol. LV, n° 1 (septembre 1965), p. 2.
- [13] François-Albert Angers, « Nous sauver par la coopération », *L'Actualité économique* vol. 15, n° 4 (janvier 1940), cité par Jean-Philippe Carlos, « De la reconquête économique du Canada français à la "république coopérative" du Québec : l'idéal de la coopération économique chez François-Albert Angers (1937-1976) », *Recherches sociographiques*, vol. 62, n° 3 (septembre-décembre 2021), p. 543.
- [14] François-Albert Angers, « Vers la libération économique », dans Conseil d'expansion économique, *Prise de conscience économique*, Montréal, 1960, p. 19.
- [15] *Ibid.*, p. 25.
- [16] *Ibid.*, p. 47.
- [17] *Ibid.*, p. 23.



- [18] François-Albert Angers, « L'aide créatrice de l'État. L'exemple de la coopérative de Manicouagan », *L'Action nationale*, vol. LII, n° 8 (avril 1964), p. 781, cité par Jean-Philippe Carlos, « De la reconquête économique du Canada français à la "république coopérative" du Québec : l'idéal de la coopération économique chez François-Albert Angers (1937-1976) », *Recherches sociographiques*, vol. 62, n° 3 (septembre-décembre 2021), p. 560.
- [19] François-Albert Angers, « Notre référendum. I. Mesure de l'échec », *L'Action nationale*, vol. LXX, n° 1 (septembre 1980), p. 15.
- [20] François-Albert Angers, « Déclaration préliminaire sur le droit d'autodétermination. Discours prononcé à l'Assemblée générale, le 24 novembre 1967 », *L'Action nationale*, vol. LVII, n° 6 (février 1968), p. 42. Notons le trait d'union et les deux majuscules aux substantifs « Canadiens » et « Français ».
- [21] François-Albert Angers, « Les États associés, formule d'indépendance », *L'Action nationale*, vol. LIV, n° 10 (juin 1965), pp. 969-970.
- [22] « Oublier l'histoire et mettre en cause l'identité nationale, c'est courir à sa perte. Entretien avec François-Albert Angers », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 5 (printemps 1996), p. 70.
- [23] François-Albert Angers, « Notre référendum – II. Les dangers d'une opération référendaire mal engagée et mal conduite », *L'Action nationale*, vol. LXX, n° 2 (octobre 1980), p. 96.
- [24] *Ibid.*, p. 92.
- [25] François-Albert Angers, « Notre référendum. I. Mesure de l'échec », *L'Action nationale*, vol. LXX, n° 1 (septembre 1980), p. 16.
- [26] François-Albert Angers, « Notre référendum – II. Les dangers d'une opération référendaire mal engagée et mal conduite », *op. cit.*, p. 97.
- [27] François-Albert Angers, « Mesure de l'influence du chanoine Groulx sur son milieu », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3 (décembre 1978), p. 358-359.
- [28] François-Albert Angers, « Éditorial. Un témoignage », *L'Action nationale*, vol. LVII, n° 10 (juin 1968), p. 832.
- [29] Le directeur [François-Albert Angers], « Éditorial. Au sextant de L'Action nationale : des États associés », *L'Action nationale*, vol. LIV, n° 1 (septembre 1964), p. 11.
- [30] François-Albert Angers, « Le Québec est acculé à l'indépendance », *L'Action nationale*, vol. LXIII, n° 1 (septembre 1973), p. 7.
- [31] Bernard Landry, cité par Alec Castonguay, « Décès de François-Albert Angers – Landry salue "l'indépendantiste convaincu" », *Le Devoir*, 16 juillet 2003, <https://www.ledevoir.com/societe/31914/decès-de-françois-albert-angers-landry-salue-l-indépendantiste-convaincu>.
- [32] François-Albert Angers, « Une situation intolérable pour le Québec : celle des enfants néo-canadiens à Montréal », *L'Action nationale*, vol. LIII, n° 4 (décembre 1963), p. 377.



[33] François-Albert Angers, « Éditorial – II. La loi 101, sur le français, est adoptée. Un grand moment de notre histoire », *L'Action nationale*, vol. LXVIII, n° 2 (octobre 1977), p. 98.

[34] *Ibid.*

[35] Je peux en témoigner à ma toute petite échelle. Entré en liaison avec Angers en 1989, pour l'interviewer dans le cadre de ma maîtrise, nous avons déjeuné deux fois et échangé des lettres où il tentait, sans paternalisme, mais avec conviction, de faire œuvre pédagogique auprès de l'étudiant de 22 ans que j'étais.

[36] Voir Jean-Philippe Carlos, « Jacques Parizeau : un économiste dans la cité », *Interventions économiques / Papers in Political Economy*, 67 (2022), p. 1-23.

[37] Jacques Parizeau, « François-Albert Angers, mon patron », *L'Action nationale*, vol. XCIII, n° 7 (septembre 2003), p. 57-59.

[38] Jean-Marc Léger, « François-Albert Angers, l'économiste et le combattant », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 5 (printemps 1996), 45.

[39] Lucia Ferretti, *L'Action nationale. Le long combat pour le Québec*, p. 28.

[40] Jean-Marc Léger, « François-Albert Angers, l'universitaire et le combattant (1909-2003) », *L'Action nationale*, vol. XCIII, n° 7 (septembre 2003), p. 53.

[41] Jacques Parizeau, « François-Albert Angers », *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 5 (printemps 1996), p. 85.